



# DEMANDE DE DEBIT DE BOISSONS

*3<sup>ème</sup> Groupe(alcool jusqu'à 18°)*

A compléter et à retourner obligatoirement en mairie au minimum trois semaines avant la manifestation

(Arrêté préfectoral du 28 Février 2023)

**Monsieur le Maire,**

Je, soussigné(e),

Nom.....Prénom,.....

Agissant en qualité de.....

Au sein de l'association.....

Adresse : .....

Téléphone : .....Mail : .....

Ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser :

A ouvrir un débit de boisson exceptionnel et temporaire de boissons  
du .....au.....

(3<sup>ème</sup> Groupe)

De .....heures.....jusqu'à.....heures.....

A (préciser le  
lieu).....

A l'occasion de la manifestation suivante :  
.....

à tenir mon établissement ouvert ( 3<sup>ème</sup> groupe) du  
..... Au .....

De.....heures.....jusqu'à.....heures.....

A (préciser le  
lieu).....

A l'occasion de la manifestation  
suivante.....

A.....,le.....

Signature

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année : .....



## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Ottrott

Vu les articles L3334-2, L.3335-4 et L.3341-4 du code de la Santé publique,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2542-1 à L2542-4 et L2542-8 ;  
Vu l'arrêté de M le Préfet sur la police des lieux publics,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2023 portant réglementation des débits de boissons ;  
Vu la demande présentée par .....en date du .....

Article 1<sup>er</sup> : .....est autorisé(e)

à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons, du groupe 3 .

Du.....de..... heures..... à .....heures.....

Au.....de.....heures.....à.....heures.....

à tenir mon établissement ouvert, de groupe 3

Du..... de.....heures.....à.....heures.....

Au.....de.....heures.....à.....heures.....

A.....

à l'occasion de la manifestation suivante :.....

Article 2 : Dans le cas où le débit de boisson est fermé entre 2h et 7h

M.....est tenu de mettre à disposition du public les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique.

Une copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité

Fait en Mairie,le.....

Claude DEYBACH

Maire d'Ottrott